

Collectif de soutien à Ardi Vrenezi et à sa famille

<http://blogardy.over-blog.com/>

Monsieur le Président de la République

Palais de l'Élysée

55, rue du faubourg Saint-Honoré

75008 Paris



Metz, le 23 novembre 2010

Monsieur le Président de la République,

Le 4 mai 2010, Ardi Vrenezi, adolescent polyhandicapé, a été expulsé de France avec sa famille. Ardi bénéficiait d'un suivi paramédical et éducatif à l'Institut d'Education Motrice de Freyming-Merlebach où il avait été orienté sur notification, toujours en cours de validité, de la MDPH de la Moselle.

Les professionnels qui accompagnaient ce jeune ont été choqués de l'inhumanité de cette expulsion par l'administration préfectorale de Moselle et des forces de police qui sont directement venus chercher Ardi dans l'établissement.

Dès le mois de mai, nous sommes des citoyens - issus de réseaux associatifs ou non, de professionnels qui avons accueillis et soignés Ardi - mobilisés dans un Collectif local de soutien à Ardi Vrenezi et à sa famille.

Nous n'avons cessé d'alerter la préfecture de Région, les députés et les sénateurs de l'aggravation de la dégradation de la santé d'Ardi. En juin dernier, nous avons été reçus par le Ministre des Affaires Etrangères, Bernard Kouchner.

Malgré toutes ces démarches, nous sommes inquiets¹.

Depuis son retour forcé au Kosovo, l'état de santé de Ardi Vrenezi s'étiole et décline inexorablement. Il passe toutes ses journées et ses nuits couché sur un matelas à même le sol, veillé par sa mère et sa sœur, sans le moindre soin paramédical, avec un traitement médicamenteux obsolète fourni par la France. Il ne peut plus bénéficier de soins qui lui sont vitaux. Son état psychomoteur n'a fait qu'empirer de jour en jour, ses faibles capacités relationnelles se sont délitées inexorablement. Depuis plusieurs semaines, Ardi refuse de s'alimenter et ses proches sont contraints de l'alimenter de force avec des substances nutritives exclusivement liquides, d'où un affaiblissement physique d'autant plus marqué.

Suite à nos dernières initiatives auprès des parlementaires, le député André Wojciechowski a eu l'obligeance de nous transmettre copie du courrier de Bernard Kouchner qu'il lui a adressé en date du 27 octobre 2010 (vous trouverez la copie ci-jointe). Le Ministre évoque « *d'autres moyens de venir en aide* » aux parents d'Ardi, sans préciser lesquelles. Il fait référence également à un « *éventuel transfert à l'étranger si la situation de Ardy le nécessitait* »,

¹ Voir le reportage que nous avons fait réaliser au mois d'octobre :

http://www.dailymotion.com/video/xfaiyk_ardi-expulsion-handicap-kosovo-19-o_news

Monsieur le Président de la République, nous sommes très inquiets. Face à une logique administrative lente et déshumanisée, nous tenons à exprimer le respect de la dignité humaine et il n'y a plus de temps à perdre car l'urgence est maintenant.

Il faut sans tarder que la France prenne immédiatement des dispositions pour faire revenir Ardi et sa famille sur le territoire national afin qu'il puisse réintégrer l'Institut d'Education Motrice de Freyming-Merlebach qu'il n'aurait jamais dû quitter.

Monsieur le Président de la République, vous êtes garant de la Constitution française, des droits et des libertés publiques inscrits dans nos lois et traités internationaux. Nous vous demandons d'intervenir personnellement pour mettre fin à ce drame humain.

Monsieur le Président de la République, nous sollicitons auprès de la Présidence de la République une audience. Nous viendrons le 6 décembre prochain en début d'après midi vous porter directement notre message. Le 6 décembre, ce sera le jour de la Saint Nicolas, date symbolique et forte pour tous les lorrains et nous espérons entendre ce jour là de votre part une décision porteuse d'espoir.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en notre haute considération.

Pour le Collectif de Soutien
Philippe BOCK



PARIS, LE 27.10.10 004623 CM

—
Le Ministre
—

Cher Monsieur le Député,

Je vous remercie de votre lettre, du 16 septembre dernier, par laquelle vous avez bien voulu me transmettre un article de presse paru dans « Le Républicain Lorrain » concernant le jeune Ardy VRENEZI.

Dans le prolongement de nos précédents échanges, je tiens à vous assurer que nous continuons, aussi bien à Paris qu'à Pristina, à suivre de près cette affaire.

Les médicaments prescrits ont été acheminés depuis la France et par l'intermédiaire de ce ministère, pour remise à la famille. Nous maintenons, également, un lien étroit avec les autorités sanitaires kosovares compétentes, responsables du suivi médical du jeune Ardy.

La Direction de la Santé, du travail et du bien-être de la municipalité de Malishevo nous a confirmé être disposée à étudier, avec les parents du jeune homme, d'autres moyens de leur venir en aide. Elle reste informée étroitement de son état de santé et maintient un contact régulier avec notre ambassade à Pristina. Elle nous a aussi donné toutes les assurances requises sur un éventuel transfert à l'étranger si la situation de Ardy le nécessitait.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs. *et ses cordiaux.*


Bernard KOUCHNER

Monsieur André WOJCIECHOWSKI
Député de la Moselle
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS CEDEX 07 SP

EXPULSION D'ARDI VRENEZI ET DE SA FAMILLE

Présentation de la situation

- **Arrivée en France en 2008** avec régression psychomotrice importante et apparition d'une épilepsie sévère depuis environ 2 ans. État de mal convulsif (forme la plus grave d'épilepsie) avec admission à Metz pour pose de diagnostic et prise en charge. Découverte d'une encéphalopathie progressive sans traitement curatif. Confirmation du diagnostic au CHU de Nancy. Enfant grabataire, avec nécessité d'une assistance nutritionnelle par sonde. Amélioration progressive de son état avec prise en charge pluridisciplinaire, et contrôle de l'épilepsie pharmacorésistante.

- **Admis à l'IEM Les Jonquilles le 1er mars 2010**, faute de place avant. Notification de la MDPH du mois d'Août 2009. Enfant pouvant déglutir, pouvant se tenir en fauteuil roulant, ayant retrouvé l'usage de la marche pour quelques pas autonomes, redisant quelques mots, capable de sourire, d'entrer en relation par des mimiques et des regards. Dépendant pour tous les gestes de la vie quotidienne. Nécessité d'une installation spécifique par l'ergothérapeute avec du matériel personnalisé, prise en charge en kinésithérapie, éducation spécialisée, pédiatrie générale et nutrition, neurologie pédiatrique.

- **Mis en centre de rétention avec sa famille le lundi 3 mai 2010**. Les gendarmes sont venus chercher Ardi à 21h directement à l'IEM où il était en internat de semaine exceptionnellement. Expulsé le 4 mai au matin. « Oubli » de la chaise roulante de Ardi à l'aéroport en France.

- **Déclaration à la presse de la part de la Préfecture « toutes les précautions médicales étaient prises »**. Ni le pédiatre de l'IEM, ni le médecin de rééducation fonctionnelle de l'IEM, ni le neurologue pédiatre n'avaient été approchés pour constituer le dossier ayant aboutit à l'expulsion.

- **Envoi d'une délégation de l'ARS Lorraine au Kosovo au début juin**. Aucune concertation avant le départ de cette délégation et l'équipe médicale et spécialisée de l'IEM. Aucune question essentielle n'a été posée et Ardi n'a pas été examiné.

- **Le Dr. Kieffer, le Dr. Germain et le député-maire de St-Avoid rencontrent Bernard Kouchner au Quai d'Orsay le 23 juin**. Le Ministre s'engage à faire acheminer gratuitement des médicaments à la famille d'Ardi.



URGENCE SANITAIRE ET HUMANITAIRE : L'ETAT DE SANTE D'ARDI VRENEZI SE DEGRADE

Depuis son retour forcé au Kosovo, l'état de santé d'Ardi VRENEZI s'étiole et décline inexorablement. Il passe toutes ses journées et ses nuits couché sur un matelas à même le sol, veillé par sa mère et sa sœur, sans le moindre soin paramédical, avec un traitement médicamenteux obsolète fourni par la France. Il ne peut plus bénéficier de soins qui lui sont vitaux. Son état psychomoteur n'a fait qu'empirer de jour en jour, ses faibles capacités relationnelles se sont délitées inexorablement. Depuis plusieurs semaines, Ardi refuse de s'alimenter et ses proches sont contraints de l'alimenter de force avec des substances nutritives exclusivement liquides, d'où un affaiblissement physique d'autant plus marqué.

Voir le reportage vidéo :

http://www.dailymotion.com/video/xfaiyk_ardi-expulsion-handicap-kosovo-19-o_news